

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, Mme BECQUET Laurence, M. DIJON Michel, Mme HUCHER Béatrice, M. GUERARD Maurice, Mme CARTIER Alice.

Absents : M. DUVEY Marc, Mme POTTIER Morgane, M. POULAIN Alain, M. BOURDON Claude.

Mme LEBEC Sandra donne procuration à Mme COLLEMARE Françoise.

Mme HUCHER Béatrice donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire, pas d'observation.

PRESENTATION PROJET PHARMACIE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet n'a pas été validé par l'architecte des Bâtiments de France. Une nouvelle version sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

DELIBERATION : MISE A DISPOSITION MME BUSEYNE + RENOUELEMENT CONVENTION AVEC LA NEUVILLE DU BOSC :

Suite au départ en retraite de Mme PAWELSKI, la commune a fait appel à Mme BUSEYNE Séverine pour la remplacer dans ses fonctions à la cantine scolaire (2 h), une convention doit être signée.

Monsieur le Maire propose :

- *De renouveler cette convention avec Mme BUSEYNE,*
- *De proposer à la Neuville du Bosc que Mme BUSEYNE soit rémunérée par moitié entre les 2 communes pour le travail du midi (soit 8 h x 36 semaines d'école + charges à partager entre les 2 communes).*

Cet accord fera l'objet d'une convention. Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- *Accepte cette convention,*
- *Charge Monsieur le Maire de proposer celle-ci à la commune de la Neuville du Bosc.*

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AIDE PARLEMENTAIRE ET CONSEIL DEPARTEMENTAL SUITE CHANGEMENT MENUISERIE DANS UNE CLASSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été entrepris de changer annuellement des menuiseries à l'école d'Harcourt. La commune a déjà procédé au changement de menuiseries dans deux classes, ainsi qu'à la pose de volets y compris dans le réfectoire de la cantine.

Le conseil municipal a décidé de poursuivre cette opération. En conséquence, Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour le remplacement de 4 baies vitrées et la pose de 4 volets dans une nouvelle classe. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Décide de retenir le devis de M. DUHUTREL qui s'élève à la somme de 6936 € HT soit 8323.20 € TTC (pose 4 baies + 4 volets dans une classe) nouvelle classe,*
- *Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,*
- *Décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire (M. DESTANS, Député),*
- *Indique que cette dépense sera inscrite au BP 2017 en section investissement.*

DELIBERATION : ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a prévu l'acquisition d'un véhicule neuf au BP 2016. Il s'avère que par hasard lors d'un passage au garage, M. AUBRY a rencontré un administré qui avait une voiture d'occasion en bon état à vendre.

Après entretien avec ce particulier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un véhicule d'occasion à la place d'un véhicule neuf. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Décide d'acquérir le véhicule d'occasion de ces administrés domiciliés à Harcourt pour la somme de 5800 € (cinq mille huit cents euros),*
- *Monsieur le Maire est chargé de récupérer le certificat de vente, le contrôle technique et les factures d'entretien.*
- *La commune établira un mandat pour régler ces administrés de la commune, pour la somme de 5800 € (compte 21571).*
- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente.*

DELIBERATION : VENTE DU VEHICULE KANGOO A UN PARTICULIER :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent communal est intéressé par l'acquisition du véhicule KANGOO d'occasion de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de vendre le véhicule Kangoo, immatriculé 6615 YB 27 à un administré de la commune pour la somme de 1000 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente.**

Un titre de recette sera adressé à l'intéressé par le biais de la perception de Brionne (Compte 775).

DELIBERATION : RENOUELEMENT TAXE AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a instauré la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune d'Harcourt en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement.

Le Conseil Municipal décide :

- **De maintenir la Taxe d'Aménagement au taux actuel de 2 % sur l'ensemble du territoire communal,**
- **D'exonérer en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme :**
 - 1) *Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ;*
 - 2) *Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (logements financés avec PTZ+);*
 - 3) *Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 ;*
 - 4) *Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;*
 - 5) *Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;*
 - 6) *Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.*

La délibération du 04 novembre 2016 sera reconduite de plein droit annuellement.

Le conseil municipal souhaite un complément d'informations sur le calcul de la Taxe d'Aménagement. (Exemples de T.A. réclamées aux pétitionnaires lors de délivrance de permis de construire).

DELIBERATION : DEMANDE LEVÉ TOPOGRAPHIQUE, RUE TRAGIN RD 25 :

Monsieur le Maire donne la parole à M. LEMAIRE Michel sur ce projet. Il rappelle au conseil municipal les réclamations des riverains concernant l'aménagement de la rue Tragin (trottoir abîmé, problème écoulement des eaux pluviales). Lors de la rencontre avec la D.D.T.M. de Brionne du 04 octobre 2016 concernant l'assainissement en travers de la rue Delhomme, la commune a demandé à la D.D.T.M. de lui faire une offre de maîtrise pour l'étude et le suivi des travaux sur la RD 25 du carrefour de la RD 137 (rue de la libération) jusqu'à la rue du château.

Avant de démarrer cette étude, la D.D.T.M. réclame un relevé topographique.

Où l'exposé de Michel Lemaire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Charge Monsieur le Maire de prendre contact avec un géomètre -M. LEMBLÉ- pour la réalisation d'un levé topographique (selon les références exigées par la Direction des Routes),
- ❖ La commune prendra donc en charge cette dépense.

De plus, Il sera adressé un courrier à M. et Mme LAFOSSE pour les informer que le conseil municipal travaille sur les problèmes de la rue Tragin.

DESIGNATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE CONCERNANT LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la fusion des Communautés de Communes. L'élection du nouveau président aura lieu en janvier 2017. Concernant la désignation du conseiller communautaire, 1 seul pour la commune d'Harcourt, il suffit de suivre l'ordre du tableau (Maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, etc...).

DELIBERATION : ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BEAUMONTEL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2016, une enquête publique a été prescrite pour la demande d'autorisation présentée par la **Ferme Eolienne du Clos Boivin** concernant l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Beaumontel.

L'enquête se déroulera du 25 octobre au 26 novembre 2016 inclus. Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Après en avoir délibéré et pris connaissance du dossier,

- Le conseil donne un avis favorable (12 voix pour) à la demande d'autorisation par la Ferme Eolienne du Clos Boivin concernant l'exploitation d'un parc éolien terrestre composé de 7 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la commune de Beaumontel,
- Un exemplaire de cette délibération sera transmis à la mairie de Beaumontel pour remise au Commissaire Enquêteur.
- M. AUBRY Bernard, adjoint, se rendra à une permanence du Commissaire Enquêteur pour formuler une observation : implantation d'une éolienne à + de 500 mètres de distance des habitations.

La commune n'est pas impactée par ce projet.

DELIBERATION : ASSURANCE STATUTAIRE CDG (mise en concurrence) :

Le Centre de gestion propose aux communes de se regrouper pour faire un appel d'offres concernant un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune pour ses agents.

La Commune d'Harcourt charge le Centre de Gestion de négocier un Contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, **et se réserve la faculté d'y adhérer.**

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2018
- Régime du contrat : capitalisation

Actuellement la commune d'Harcourt a un contrat auprès de Groupama (CIGAC).

REFLEXION SUR LE DEVENIR DU LOGEMENT N° 4 :

Suite à l'enlèvement de la citerne à gaz au logement n° 4, M. AUBRY Bernard a fait installer par une entreprise quelques convecteurs électriques en cas de gel. Il s'est adressé à plusieurs sociétés pour une solution de chauffage (radiateurs électriques, pompe à chaleur), voir BP 2017. M. GUERARD Maurice propose également l'isolation du logement par l'extérieur.

Monsieur le Maire rappelle que Maître Santucci a la gérance de celui-ci, le locataire a quitté les lieux début août 2016 et la commune est toujours en attente de l'état des lieux et des honoraires de Maître Santucci (résiliation du contrat de gérance).

De plus le conseil municipal est en période de réflexion concernant ce logement, aurait-il une utilité quelconque pour l'école ?

La directrice semble effectivement intéressée par celui-ci pour le rattacher à l'école (bibliothèque, pièce pour recevoir le médecin scolaire, psychologue, etc...). De plus M. AUBRY rappelle que si l'on vend l'ancien cabinet médical, la commune n'a plus de locaux disponibles pour le stockage du matériel, le sous-sol de ce logement conviendrait parfaitement.

RECENSEMENT POPULATION : RECHERCHE 2 AGENTS RECENSEURS :

Le recensement aura lieu du 19 janvier jusqu'au 18 février 2017, la commune recherche deux agents recenseurs.

PROGRAMME S.I.E.G.E. : BP 2017 :

La réunion cantonale pour la programmation des travaux 2017 aura lieu le 07 novembre 2016, la commune a proposé l'effacement des réseaux rue des augustines (conjointement avec les travaux RD 156) (+ lampes à mercure à changer). La Sté DR a changé quelques lampes rue Pinchon (travaux SIEGE), mais une panne dans l'armoire électrique empêche le fonctionnement des lampes. Un devis est demandé.

DELIBERATION MODIFICATIVE EMPRUNT :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a renégocié l'emprunt église réalisé en 2013 pour la Tranche Conditionnelle n° 1. La 1^{ère} échéance a eu lieu le 10 juillet 2016.

Au BP 2016, a été prévue la somme de 74 980 € compte 1641 pour le capital des emprunts.

La Perception de Brionne a rejeté un mandat pour la régularisation d'une échéance d'emprunt par insuffisance de crédit au compte 1641.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le virement de crédit suivant :

Nature dépense	Diminution	Crédit	Augmentation	Crédit	Observations
Capital Emprunt	Article 2188	Somme - 474.00 €	Article 1641	Somme + 474.00 €	BP 2016

DIVERS DEVIS :

- Devis AULNEY, classe n° 1, pose de deux radiateurs (école), montant 958.13 € TTC (à voir avec les services techniques),
- Devis AULNEY, classe n° 5, pose de 4 caissons d'éclairage, montant 491.76 € TTC (BP 2017),
- Devis AULNEY, équipement sécurité de la cour de l'école, montant 1800 € TTC (BP 2017) voir pour une demande de subvention au niveau du département (CM décembre),
- Devis AULNEY, chauffage aux ateliers techniques, montant 554.70 € TTC,
- Devis Cercle d'échange de l'Eure, contrôle chargeur sur tracteur -visite périodique-, montant 100 €/an HT durée 36 mois,

- MUR CIMETIERE :
 - Devis Clôture Services mur côté M. REPEL, montant 12102.20 € TTC, (BP 2017 en urgence voir pour une demande aide parlementaire, voir prochain CM),
 - Devis Clôture Services, mur côté gauche entrée, montant 5005.39 € TTC,
 - Devis Clôture Services, mur côté droit de l'entrée, montant 3846.53 € TTC.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe que la Préfecture de l'Eure a donné l'autorisation du transfert de licence IV pour le projet de cave à vins au profit de M. SOUDAY & Mme BOUVIE.
- Une administrée de la commune a attiré l'attention du conseil municipal sur la présence de nids de frelons asiatiques. Elle souhaite qu'un encart soit mis dans la gazette pour information auprès des administrés.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'Ordre National des Infirmiers concernant les panneaux publicitaires indiquant le cabinet médical et infirmier. Le Conseil de l'Ordre des Infirmiers a donné un avis défavorable à la demande de dérogation de la commune d'Harcourt. Ainsi, il demande de retirer les 3 panneaux et l'enseigne indiquant le cabinet « infirmier ».
- RD 156, rue Delhomme : Mme SILVA-RANCE Nathalie de la Direction des Routes de Brionne, a transmis une nouvelle proposition d'un montant de 113 344.44 € TTC concernant l'assainissement en traverse de la RD 156 en incluant le cheminement piéton le long de la maison de retraite. Elle demande que la commune délibère sur le devis du cheminement piéton pour obtenir une subvention au titre des amendes de police ainsi que la réserve parlementaire.

DELIBERATION Demande subvention Amende Police + Aide Parlementaire Chemin piétonnier RD 137 :

Après avoir examiné l'estimation proposée par la Direction des Routes, le conseil municipal :

- accepte l'estimation d'un montant de 15234.00 € TTC
- et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention au titre des amendes de police,
- une subvention au titre de la réserve parlementaire
- cette dépense sera prévue au BP 2017.
- MUR MAISON DE RETRAITE (rue Delhomme) : les travaux de démolition ont été suspendus. M. VANNIER doit se rapprocher de M. LUGAGNE, Directeur de la l'EHPAD, pour la demande d'un permis de démolir.
- Monsieur le Maire présente l'association « TIC-TAC BOSPAULOIS » dont le siège est situé à Bosrobert et regroupant Bosrobert, St Eloi de Fourques, Saint Paul de Fourques, Malleville sur le Bec et la Neuville du Bosc, qui propose différentes activités culturelles, récréatives et sportives en famille pour animer la vie locale et créer du lien social.
- Il est distribué l'invitation des Anciens Combattants pour le 11 novembre ainsi que l'invitation à l'Assemblée Générale, d'Orgue & Musiques.
- M. POHER Jean-Claude s'est rendu à une réunion SERPN. L'entretien des bouches incendie reviendrait à la commune et non plus au SDIS. Cette vérification annuelle pourrait être prise en charge par le SERPN mais celui-ci réclamera une participation à la commune.

TOUR DE TABLE

- Mme BECQUET Laurence signale la réalisation de la plateforme arrêt de bus pour la mise en accessibilité à Brionne près de l'école « Georges Brassens ».
- Mme HUCHER Béatrice demande si la commune envisage la création d'une commune nouvelle et souhaite programmer une journée « bénévolat » pour l'entretien des chemins communaux.

- Elle s'interroge sur les suites données au projet pluri-partenarial de sensibilisation à la nature entre la commune, l'EHPAD, le Domaine d'Harcourt et la Ligue Protectrice des Oiseaux LPO (plantation d'arbustes et la construction de nichoirs).
- o Mme CARTIER Alice informe qu'il n'y aura pas de création d'un abribus au Bocage.
- o Mme COLLEMARE Françoise s'est rendue au conseil d'école du 03 novembre dernier. 163 élèves, les parents d'élèves sont les mêmes, le règlement intérieur a été modifié au niveau de la sécurité. Suite au problème de sortie à l'école le mercredi, un parent d'élèves se propose d'être présent pour réglementer la sécurité (gilet jaune), se renseigner sur la responsabilité de la commune (démarche administrative).
- o M. LEMAIRE Michel signale que le chantier d'insertion a élagué le chemin rue Taurin aux Bruyerettes derrière Mme ASSELOT.

Séance close à 23 h 50.

Prochaine réunion le jeudi 1er décembre 2016 à 19 h 30.

